

Sujet : [INTERNET] Projet BERNAY SAINT MARTIN

De : Alain BOUCHET <abouchet@cargo17.fr>

Date : 14/02/2020 17:43

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous prie de prendre connaissance de la pièce ci-jointe sur le projet en question.

Avec mes remerciements anticipés.

Respectueuses salutations.

Alain BOUCHET

06 83 81 07 83

Veillez noter mon nouvel e-mail : abouchet@cargo17.fr

— Pièces jointes : —

STOP EOLIEN 17.docx

30 octets

PROJET EOLIEN : FERME EOLIENNE DE LA BELLE ETOILE

Monsieur le commissaire enquêteur,

Une nouvelle implantation de mats éoliens est encore projetée.

Très récemment à PAU, le Président de la république lui-même, a convenu qu'il fallait reconsidérer le développement de l'éolien en France.

Plus près de chez nous, Monsieur Dominique BUSSEREAU, président du conseil départemental, comme Monsieur Xavier BERTRAND, président de la région Hauts de France et des élus du département de l'Allier, ont manifesté une opposition ferme au développement accéléré, voire parfois anarchique, de l'éolien. Pourraient-ils avoir tort ?

Si le but recherché est légitime, le moyen est inadapté, voire pervers :

- L'éolien n'est pas continu, il est alternatif ; pas de vent, trop de vent, trop de chaleurs, les machines doivent s'arrêter, et en pareil cas « le groupe électrogène » ou les centrales à charbon doivent prendre le relais, d'où des émissions de co2, **à l'inverse du but recherché**, nos voisins allemands, tout près de nous, font machine arrière, vous le savez,
- La distance de 500 mètres qui était le minimum quand les mats faisaient 75/80 mètres est maintenue quand les nouvelles machines dépassent 200/250 mètres ; en matière de voisinage, **c'est inacceptable**,
- 2000/2500 tonnes de béton pour construire ces éoliennes dans des terrains agricoles fertiles, est un non-sens en matière de culture et d'écologie ; c'est contreproductif en matière d'irrigation. Par ailleurs, les promoteurs oublient de dire aux signataires que la dépollution dans 20/30 ans leur incombera ; à ce jour, la remise en l'état initial coûterait autour de 300 000 €. **C'est donc sur la base d'un mensonge que ces projets sont contractés...**
- Enfin, alors que le même Président nous parle d'humanité, pouvez-vous penser aux proches voisins qui avaient recherché la douceur de la campagne charentaise et qui se retrouvent **pénalisés à hauteur de 25% de la valeur foncière de leur immeuble** ; ce chiffre émane de la Chambre des notaires.
J'ai vu des gens pleurer lors de réunions sur des dossiers d'implantation, les projets « d'une vie » pouvant être mis à néant.

Pour toutes ces raisons, je vous prie, Monsieur, le juge-enquêteur de prendre mon opposition ferme en considération, et de tout faire pour que ce projet inconséquent au regard des points évoqués ci-dessus, ne voit pas le jour.

Par le biais, par exemple, de tous les toits des bâtiments qui enrichissent nos zones industrielles ou artisanales, nous avons le moyen par le photovoltaïque de développer des solutions palliatives au nucléaire, solutions moins coûteuses, moins polluantes, moins destructrices des paysages et **du vivre ensemble à la campagne**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le juge-enquêteur, mes courtoises salutations.

Alain BOUCHET

81 Bis, rue des Gonthières

17140 LAGORD

abouchet@cargo17.fr

06 83 81 07 83

Sujet : [INTERNET] Ferme éolienne des Groies de Parançaçay

De : earl_ardouin@club-internet.fr

Date : 16/02/2020 12:04

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame la Commissaire-Enquêteur,

Je souhaite apporter ici mon plein soutien au projet de la ferme éolienne des Groies de Parançaçay.

L'énergie éolienne est une énergie totalement propre, réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe car 100 % de la surface redeviendra cultivable.

Ce projet de deux éoliennes sont situées à lus de 680 m des habitations (la loi impose 500 m), elles sont également éloignées des zones de protection environnementales sensibles et des monuments historiques.

Une seule éolienne permet d'alimenter 4 000 personnes chauffage inclus. Bientôt plus de 17 000 emplois en France, non délocalisables, et déjà 1 000 dans notre région.

En espérant que ce projet verra le jour, veuillez agréer, Madame La Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Patrick ARDOUIN
12, rue du Petit Chêne - Le Rôty

17160 GIBOURNE

Sujet : [INTERNET] Ferme éolienne des Groies de Parançaçay

De : earl_ardouin@club-internet.fr

Date : 16/02/2020 12:13

Pour : pref-envir-pref17 <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Madame la Commissaire-Enquêteur,

Je souhaite apporter mon soutien total au projet de la ferme éolienne des Groies de Parançaçay.

C'est une activité économique qui se crée sur nos territoires qui en ont bien besoin, avec ses emplois durables, non délocalisables, sa création de fiscalité pour nos collectivités, la dynamisation des entreprises locales, etc...

Cette énergie participe grandement à l'autonomie énergétique de la Nation, en nous affranchissant des tensions géopolitiques liées à l'approvisionnement en ressources fossiles avec d'autres pays.

Les bénéfices aux habitants et aux collectivités sont palpables et durables, 90 000€ par an de retombées fiscales pour le bloc communal (Communauté de Communes et commune).

C'est pourquoi j'espère que ce projet verra le jour et vous prie d'agréer, Madame La Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Françoise ARDOUIN
12, rue du Petit Chêne - Le Rôty

17160 GIBOURNE